

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Le 17 septembre 2020 à 11H45,

Les personnes présentes et qui ont émargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Bruno-Alain MARTIN.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
  - o les documents de création de l'Association ;
  - o les comptes clôturés au 31 décembre 2019 ;
  - o la convocation à la présente Assemblée ;
  - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et fait lecture de l'ensemble des décisions qui sont soumises au vote.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, du bilan et du compte de résultat de la Fédération au 31 décembre 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est un solde créditeur de 632 978 euros et décide d'affecter ce montant au poste « Report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à 1 468 323 euros.

**Cette résolution est adoptée.**

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du budget prévu pour l'exercice 2020, approuve le budget de la Fédération pour l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée.**

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Cette résolution est adoptée.**

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées par l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve les conventions et opérations qui s'y trouvent visées.

**Cette résolution est adoptée.**

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes du Fonds social tels qu'ils lui ont été présentés, sa dotation, ainsi que la reconstitution de la dotation annuelle du Fonds Social.

**Cette résolution est adoptée.**

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la création du fonds social et solidaire spécifique, dénommé Fonds Initiative solidaire Covid-19 et approuve le Règlement Intérieur dudit fonds tel que présenté.

**Cette résolution est adoptée.**

### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les dons effectués par la Fédération au titre de l'exercice 2019 dans les termes suivants :

71, boulevard Gouvion-Saint-Cyr  
75017 PARIS  
Tel. 01 45 77 20 00

[www.entrepreneursandgo.fr](http://www.entrepreneursandgo.fr)

SIREN : 519.929.137 NAF : 9499Z



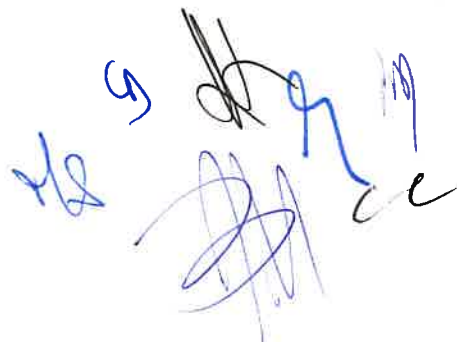
FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE	Programme de recherche « E3N cardio-vasculaire »	5 000 €
FONDATION ROTHSCHILD	Programme de recherche « Marétine »	5 000 €
INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	Programme de recherche « HIPANIV » (Cancer du foie)	5 000 €
INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	Fondation Gustave Roussy (Diner caritatif de l'assurance)	3 000 €
CAMI - SPORT et CANCER	Pôle Sport et Cancer du Centre Oscar Lambret, Métropole Europe de Lille (thérapie sportive)	3 000 €
FEDERATION FRANCAISE DES DIABETIQUES	Mise en œuvre d'un outil annuel de suivi de la qualité de vie des patients diabétiques (Diabète Lab)	5 000 €
INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIÈRE	Programme de recherche « Plasticité et régénération de la myéline » (sclérose en plaques, équipe de recherche My-Planet)	5 000 €
FRANCE ALZHEIMER	Partenariat Alzheimer-La radio	5 000 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	Partenaire de l'opération « Entreprises du Souffle »	5 000 €
STE FRANCAISE DE MEDECINE PREDICTIVE ET PERSONNALISEE	Programme de recherche : volet de recommandations de bonnes pratiques sur les données secondaires du séquençage génomique	5 000 €
<b>TOTAL 2019</b>		<b>46 000 €</b>

**Cette résolution est adoptée.**

### **HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de Président Monsieur Bruno-Alain MARTIN pour une nouvelle période de trois ans, conformément aux statuts de l'association.

**Cette résolution est adoptée.**



### NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de Secrétaire de Monsieur Michel QUESNOT pour une nouvelle période de trois ans, conformément aux statuts de l'association.

**Cette résolution est adoptée.**

### DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Éric UNTZ de ses fonctions de Président de l'Association ENTREPRENEURS & GO TNS, membre du Conseil d'Administration, prend acte de la nomination de Monsieur Samy MURCIANO, son nouveau Président.

**Cette résolution est adoptée.**

### ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Claude COUSIN de ses fonctions de Président de l'Association ENTREPRENEURS & GO Salariés, membre du Conseil d'Administration, prend acte de la nomination de Madame Bénédicte DOLLFUS, sa nouvelle Présidente.

**Cette résolution est adoptée.**

### DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Éric UNTZ de ses fonctions de Secrétaire de l'Association ENTREPRENEURS & GO Salariés, membre du Conseil d'Administration, prend acte de la nomination de Monsieur Bruno-Alain MARTIN, en qualité de nouveau Secrétaire.

**Cette résolution est adoptée.**

### TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Bruno-Alain MARTIN de ses fonctions de Trésorier de l'Association ENTREPRENEURS & GO Salariés, membre du Conseil d'Administration, prend acte de la nomination de Monsieur Claude COUSIN, en qualité de nouveau Trésorier.

**Cette résolution est adoptée.**



#### **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise de de la fusion absorption de Ciprès Assurances et Axelliance par la société FUJI ACQUISITIONS, devenue ENTORIA, par décision intervenue le 30 septembre 2019, décide le renouvellement de sa délégation à la Fédération et approuve le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

**Cette résolution est adoptée.**

#### **QUINZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 12 mois, afin de signer tous avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association aux fins de les adapter aux évolutions des textes législatifs et réglementaires, aux évolutions des conditions de gestion et de marché, y compris en termes de tarification, et plus généralement de leur apporter toute modification que le Conseil d'Administration jugerait nécessaire.

En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, le Conseil d'Administration en fera rapport à la plus proche Assemblée Générale.

**Cette résolution est adoptée.**

#### **SEIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide, en application de l'article 3 de la convention de gestion administrative du renouvellement, signée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, de plafonner à 240 000€ TTC le montant global annuel de contribution, prise en charge en totalité par la Fédération, et ce à titre exceptionnel, pour l'année 2020.

**Cette résolution est adoptée.**

#### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**Cette résolution est adoptée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président ;



Bruno-Alain MARTIN  
*Président*